



Le SNUDI-FO 53 vous souhaite une bonne année 2022, à vous, à vos proches, et vous adresse ses meilleurs vœux de résistance pour une année 2022 revendicative et combative !

Sommaire

Page 1 : Edito

Pages 2, 3, 4 : Carte scolaire

Page 5 : Liste complémentaire

Page 6 : RASED

Page 7 : AESH - Evaluations

Page 8 : Mouvement - Adhésion

Le SNUDI-FO 53, avec sa fédération la FNEC-FP FO 53 et la confédération CGT-FO rappelle sans cesse l'indépendance du syndicat, son refus de toute forme de discrimination, de racisme ou de xénophobie. A la veille des élections présidentielles, il est des fondamentaux qu'il nous semble importants de rappeler, et qui transpirent à la lecture de la résolution du CCN (parlement de la confédération CGT-FO) de novembre 2021.

« Réuni à Paris les 3 et 4 novembre 2021, le CCN rappelle l'indépendance de la CGT-FO à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses. Il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens et d'une façon générale, son indéfectible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Le syndicalisme ne doit pas lier son destin à celui de l'Etat, rappelant ainsi le préambule des statuts de la CGT-FO.

Le CCN réaffirme l'attachement de FO à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à

l'universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Eglises et de l'Etat. Le CCN récuse toute forme de discrimination.

Fidèle à ses principes, le CCN confirme que la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des scrutins politiques à venir. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux, la confédération ne manquera pas d'exprimer ce qu'elle considère juste et légitime du point de vue de la situation des salariés, et agira sans relâche sur le terrain syndical pour la défense et le progrès des droits des salariés, et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le CCN avertit que la Confédération sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, la dénonciation des slogans et politiques qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social. »

Le bureau départemental du SNUDI-FO 53



CARTE SCOLAIRE 2022 :

Une hécatombe pour la rentrée 2022

Alors qu'il faudrait 41 créations de postes pour répondre aux besoins, le DASEN, sur la base de mauvaises prévisions d'effectifs, **décide de fermer 17 classes pour seulement 5 ouvertures !** FO a voté contre !

Pourtant, la belle mobilisation de l'école de Montigné le Brillant, avec les parents d'élèves, et le SNUDI-FO 53 qui était à leurs côtés et qui a organisé la résistance, permet d'obtenir l'ouverture d'une cinquième classe !

Cette victoire, n'efface cependant pas les revendications non satisfaites comme la fermeture à la Baconnière ou à Grez en Bouère ou la situation sur le RPI le Ham/Loupfougères.

Cette année encore, le DASEN met la priorité sur les dispositifs ministériels (dédoublés...), sur l'accompagnement PPCR avec la création de 4 postes de CPC, et sur les dispositifs inclusion scolaire. Les postes T2R et TRZU servent uniquement de variables d'ajustement, et sont déployés au gré des fermetures décidées ici ou là : **INACCEPTABLE !** L'analyse que nous portons sur ces postes ultra-flexibles il y a quelques années est toujours pleinement d'actualité. On peut se réjouir que les représentants FSU partagent nos positions notamment sur la nécessité de recruter des postes pérennes et non de

saupoudrer des T2R et TRZU de ci de là.

Le SNUDI-FO 53 a systématiquement fait remonter les revendications chiffrées et précises issu du terrain : Pour la Mayenne, pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, pour assurer le suivi de tous nos élèves, pour être remplacé lorsque nous sommes en formation ou en congé maladie, il faudrait une dotation de 41 postes pour cette rentrée 2022 ! On est bien loin du compte.

Les représentants du SNUDI-FO 53, sont intervenus sans relâche en instance et en dehors, auprès des IEN, du DASEN, pour faire valoir les demandes et revendications des équipes.

C'est FO qui a maintenu la pression à propos de l'écart des chiffres remontés par les directions d'écoles avec les chiffres du ministère. En réalité pour la Mayenne, il fallait compter 100 élèves de plus ! Le DASEN avait déjà reconnu une estimation académique (et par voie de conséquence ministérielle éronnée). Cette erreur a malheureusement des conséquences directes et concrètes sur les conditions de travail de certains de nos collègues. Pour FO, il n'est pas acceptable que le DASEN ait des décisions à prendre, en se basant sur des chiffres erronés ; décisions qui ont des conséquences directes sur les ouvertures et les fermetures de classes.

Voeux et avis proposés par FO

Le CTSD réuni le lundi 24 janvier 2022 constate que le nombre d'inscrits sur liste complémentaire dans l'académie ne permet pas de pallier le manque de moyens.

En ce sens, le CTSD demande le ré-abondement de la liste complémentaire pour permettre le recrutement de fonctionnaires stagiaires à hauteur des besoins urgents pour :

-qu'aucune fermeture de poste ne soit décidée;

-l'ouverture de toutes les classes réclamées par les équipes enseignantes

-la création immédiate de postes RASED pour le renforcement des réseaux d'aides dans toutes les circonscriptions du département

-la création de postes de remplaçants à hauteur des besoins

POUR: FO - CGT / Ne prend part au vote: UNSA - SNUipp-FSU

Le CDEN réuni le jeudi 3 février 2022 constate que le nombre d'inscrits sur liste complémentaire ne permet pas de pallier le manque de moyens dans le département. En ce sens, le CDEN demande le ré-abondement de la liste complémentaire pour permettre le recrutement de fonctionnaires stagiaires à hauteur des besoins.

POUR: FO - CGT - UNSA - FSU - FCPE

CONTRE: 2 élus

Le CDEN réuni le jeudi 3 février 2022 a pris connaissance d'un écart d'une centaine d'élèves dans les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022. Cette prévision erronée a des conséquences directes et concrètes sur la carte scolaire et par conséquent sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des élèves. Le CDEN demande la prise en compte de ces nouvelles prévisions avec une dotation supplémentaire pour le département de la Mayenne dans le cadre de cette carte scolaire 2022.

POUR: FO - CGT - FSU - FCPE / Ne prend part au vote: UNSA

LE SNUDI-FO OFFENSIF !

FERMETURES classes décidées : 17				OUVERTURES classes décidées : 5			
	Classes	Effectifs sans -3 ans	Effectifs avec -3 ans		Classes	Effectifs sans -3 ans	Effectifs avec -3 ans
Commune – Ecoles : mesures décidées par le DASEN (chiffres de la DSDEN du GT du 20/01/22 : prévisions 2022-2023 ; entre parenthèses : ville concernée) ETP = équivalent temps plein							
L'Angellerie (Mayenne)	3->2	38	39	Cuillé	4->5	106	106
Grez-en Bouère	4->3	62	64	Saint Pierre des Nids	5->6	131	138
Menil	4->3	62	62	L.Pergaud maternelle (Laval)	3->4	90	90
Bazougers	4->3	63	63	La Forêt (Saint Berthevin) élémentaire	5->6	145	
Marcillé La Ville	4->3	65	65	Montigné le Brillant	4->5		
Landivy	5->4	77					
La Chapelle Anthenaïse	5->4	84	94				
Gennes Longuefuye	5->4	89	92	Autres mesures (dispositif, accompagnement...) : 15 ETP			
Loiron-Ruillé (R. Tatin)	5->4	90	93	ULIS EVRON		1	
Saint Georges Buttavent	6->5	111	113	PsyEN (BOP240)		1 (0,5 sur Laval)	
Louvigné	6->5	119	122	Décharges directions		3,5	
Louise Michel (Mayenne)	5->4	93	93	UPH (F.Dolto Laval) UEE polyhandicap Handas-Calypto		1	
Commer	7->6	139	147	Germaine Tillion (Laval) SEM		0 (cette mesure est reportée à l'année prochaine)	

La Baconnière et placement du T2R à 50%	8->7	151	160	J.Verne (Laval) Dédoublément GS	1
Thévalles (Laval)	5->7 + ULIS	172	172 (dont 6 ULIS)	Badinter (Laval) Maternelle Dédoublément GS	1
Ernée élémentaire	9->8 + ULIS	181 (dont 8 ULIS)		CPC	2,5 (3 au 1er CTSD)
J.Verne (Laval) élémentaire	11->10	161 (dont 1 ULIS)		CPC ASH	1
				Coordonnateur REP+	0,5
				TR	2
				Formation E-primo	0,5
Autres annonces (flexibilité quand tu nous tiens !)					
Loufougères / Le Ham : placement d'un des deux postes de TR créés et SUPPRESSION du T2R pour un glissement à Pré-en-Pail. Cosmes : maintien T2R Bierné : retrait T2R redéployé à Grez-en-Bouère (qui subit une fermeture de classe !) Grez en Bouère: T2R à 50% (confirmation) Sainte Suzanne-Chammes : T2R à 50% couplé avec Hambers (Redéploiement du T2R St Pierre des Nids) Oiseau : maintien TR en renfort J. Prévert (Château Gontier) : maintien TRZU 50% Saint Pierre des Nids : retrait du T2R Pierre et Marie Curie (Mayenne) : maintien TRZU 50% Paul Eluard (Mayenne) : maintien TRZU 50% La Senelle élémentaire (Laval) : TRZU pris sur Pergaud Loiron-Ruillé : Retrait T2R redéployé à la Baconnière (qui subit une fermeture de classe !) Gorron : maintien T2R Saint Berthevin : T2R La Forêt redéployé sur Le Lac à 100% (confirmation) Pré-en-Pail : affectation d'un T2R à 100% (confirmation)					
Vote carte scolaire de repli : CONTRE: FO, UNSA, FSU, CGT					

Montigné le Brillant : devant la mobilisation soutenue et organisée par FO seul syndicat présent auprès des parents, des collègues et des élus, le DASEN a été contraint de revoir son projet de carte scolaire, et d'ouvrir une cinquième classe à l'école de Montigné !



Rassemblement organisé à Montigné le Brillant devant l'école le 28 janvier

Déclaration de la FNEC-FP **FO**

CDEN du 3 février 2022

Monsieur le Préfet, Monsieur le président du conseil départemental, Mesdames, messieurs les membres du CDEN,

Le jeudi 13 janvier a été une journée de grève d'une ampleur exceptionnelle. Partout en France, soutenus par des parents d'élèves, des milliers d'enseignants et de personnels de l'éducation nationale étaient en grève et défilaient dans la rue illustrant ainsi la colère de toute une profession et faisant état d'un rejet massif de la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement et son ministre de l'éducation nationale. Le chaos dans les écoles, a révélé au grand jour le manque de moyens (humains, financiers, de protection, ...) et la crise sanitaire n'a fait qu'exacerber les problèmes sous-jacents de l'éducation nationale.

Car la colère des enseignants, c'est également celle du rejet face au mépris du ministre de l'éducation nationale, du rejet des réformes qui ne répondent pas à leurs attentes, de l'indignation face à une rémunération insuffisante, de la fatigue due à des conditions de travail toujours plus difficiles.

Alors que les personnels sont confrontés à des protocoles inapplicables qui génèrent un désordre indescriptible dans les écoles, Messieurs Castex et Blanquer ont confirmé le maintien du protocole Blanquer. Et ce ne sont pas les quelques masques FFP2, toujours pas arrivés dans les écoles, qui sont de nature à contenter les collègues !

Alors, les mobilisations du 13 janvier ont effectivement amené le gouvernement à lâcher quelques mesures, en particulier le recrutement de toutes les listes complémentaires.

Oui, le ministère, contrairement à ce qu'il argumentait jusqu'à présent, confirme aujourd'hui l'analyse de FO, que les candidats aux concours pouvaient être recrutés jusqu'à la date du concours suivant.

Maintenant, il faut ré-abonder cette liste complémentaire, à hauteur des besoins à commencer par les 5 postes volés sur les 25 prévus. Et ce ré-abondement n'est pas « illégal » comme l'a affirmé le secrétaire général du Rectorat. Non seulement il est totalement légal, mais il est absolument nécessaire ! Il est nul besoin de réunir un jury, il n'existe pas de « note minimale » au concours qui serait « trop faible » pour un recrutement sous statut surtout quand on sait que

vous n'arrivez pas à recruter des contractuels à bac +2 ou des enseignants retraités !

Ensuite, nous avons des revendications chiffrées et précises. Pour la Mayenne, pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, pour assurer le suivi de tous nos élèves, pour être remplacé lorsque nous sommes en formation ou en congé maladie, il faudrait une dotation de 41 postes pour cette rentrée 2022 ! **On est bien loin du compte.** Pour satisfaire ces revendications, pour obtenir que chaque collègue soit remplacé, que toutes les ouvertures de classes nécessaires soient prononcées, pour qu'aucune fermeture de classe n'ait lieu, le SNUDI-FO il faut le ré-abondement des listes complémentaires. C'est en ce sens que nous soumettrons un vœu au vote de ce CDEN.

Pour cette carte scolaire 2022 monsieur le directeur académique, vous prévoyez 17 fermetures de classes, pour 5 ouvertures, la création de seulement deux postes de remplaçant alors qu'il en manque partout, la création d'un poste de psyEN alors que les RASED avancent sur une jambe et que les enseignants référents ne savent plus où donner de la tête.

Vous généralisez désormais les postes T2R et TRZU qui servent uniquement de variables d'ajustement, et sont déployés au gré des fermetures décidées ici ou là. De plus la priorité sur les dispositifs ministériels (dédouplements REP+...), sur l'accompagnement PPCR avec la création de 3,5 postes de CPC, et sur les dispositifs inclusion scolaire, ne répond pas aux besoins urgents de « classes ».

Notons que les chiffres remontés par les écoles montrent un écart avec les chiffres du ministère. En réalité pour la Mayenne, il faut compter 100 élèves de plus ! Vous avez vous-même monsieur le directeur académique reconnu l'estimation ministérielle erronée lors du dernier CTSD. Cette erreur a malheureusement des conséquences directes et concrètes sur les conditions de travail de nos collègues. FO n'accepte pas que des décisions de carte scolaire soient prises à partir de chiffres erronés.

La CGT-Force Ouvrière ne pourra se satisfaire de cette carte scolaire tant que tant que les dotations ne permettront pas les créations de tous les postes nécessaires.

Le ministère confirme le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires en tant que fonctionnaires stagiaires !

Il a fallu se battre pendant des mois, intervenir à tous les niveaux (DASEN, Recteur, ministre) être massivement en grève le 13 janvier pour que le ministre réponde enfin à la revendication : recrutement des enseignants sous statut !

Répondant à la FNEC FP-FO le ministère indique au CTM qu'il vient d'envoyer un courrier aux secrétaires généraux et DRH des académies pour rappeler que tous candidats au CRPE inscrits sur les listes complémentaires doivent être recrutés en tant que fonctionnaires stagiaires, soit à 50% rémunérés 100%, soit à 100% rémunérés 100%, en fonction de leur choix. **Non ce ne sont pas des contractuels que nous voulons pour enseigner aux enfants, ni des retraités ! 4 contractuels sont recrutés en CDD dans notre département, aucun retraité sollicité n'a accepté.**

Exigeons dès maintenant le ré-abondement des listes complémentaires car ce ne sont pas les 25 personnes (maximum) pour toute l'académie qui vont suffire pour qu'aucune classe ne ferme, que toutes les ouvertures demandées soient actées, pour que la création de postes de TR, RASED, enseignants référents, PsyEN soit effective. Il ne faut pas attendre l'année prochaine, mais c'est bien dès maintenant que nous devons agir !

Le SNUDI-FO 53 a chiffré les besoins pour le département pour que nous puissions travailler dans de bonnes

conditions il faudrait une dotation de 41 postes au bas mot (estimation faites à partir des remontées du terrain).

- Pas de fermetures de classe
- Ouvertures de classe là où les collègues le demandent (+10)
- RASED (E et G) complet pour 800 élèves (+8)
- Nombre de TR pour qu'aucun absent ne soit pas remplacé (20)
- Enseignants référents (3)

Depuis des années, inlassablement, le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO, seuls ou en intersyndicale, n'ont cessé de marteler l'urgence de recruter l'ensemble des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, n'ont cessé de rappeler que le premier des gestes barrières était le recrutement en urgence de personnels sous statut.

Le SNUDI-FO 53 le demande systématiquement à chaque CTSD, mais aussi en audience, en CHSCT faisant le lien avec les conditions de travail.

Le SNUDI-FO a même été reçu au ministère sur cette question le 11 octobre 2021 et rappelait, face aux dénégations de celui-ci, les termes de l'article 20 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 qui précise : « La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant ».

Le recrutement en tant que fonctionnaires stagiaires de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires est une victoire à mettre au compte de la grève puissante du 13 janvier, à mettre au compte de la ténacité du SNUDI-FO.

RAPPEL DES AVIS « POSTES » ET « LISTES COMPLÉMENTAIRES » EN MAYENNE

Le CTSD réuni le lundi 24 janvier 2022 constate que le nombre d'inscrits sur liste complémentaire dans l'académie ne permet pas de pallier le manque de moyens. En ce sens, le CTSD demande le ré-abondement de la liste complémentaire pour permettre le recrutement de fonctionnaires stagiaires à hauteur des besoins urgents pour :

- qu'aucune fermeture de poste ne soit décidée;
- l'ouverture de toutes les classes réclamées par les équipes enseignantes
- la création immédiate de postes RASED pour le renforcement des réseaux d'aides dans toutes les circonscriptions du département
- la création de postes de remplaçants à hauteur des besoins.

POUR : FO et CGT

REFUS DE PRENDRE PART AU VOTE : SNUipp-FSU et UNSA

Compte tenu de la situation exceptionnelle le CTSD réuni le vendredi 10 avril demande :

- qu'aucune fermeture de poste ne soit décidée

- l'ouverture de toutes les classes réclamées par les équipes enseignantes
- le maintien de toutes les décharges de direction-la création immédiate de postes RASED pour le renforcement des réseaux d'aides dans toutes les circonscriptions du département.

POUR : FO, et CGT

ABSTENTION : UNSA et SNUipp-FSU

Le CHSCT-D 53 s'oppose au recrutement de contractuels pour pallier le manque de personnels. La situation sanitaire actuelle ne saurait justifier une précarisation du métier d'enseignant. Le CHSCT-D 53 demande le recrutement sur liste complémentaire du concours, comme fonctionnaires stagiaires, dans le cadre d'un plan exceptionnel de recrutement pour faire face à la situation sanitaire qui impose des conditions de travail insupportables dans les écoles.

POUR : FO, FSU et CGT / ABSTENTION : UNSA

Rapport RASED, mise en place des EMAS* : Prendre en charge les personnels plutôt que les élèves dans le cadre de l'évaluation PPCR !

* *Equipes mobiles d'appui à la scolarisation*

Le rapport de l'IGSER de février 2021 concernant les RASED annonce un tournant dans les missions de ces personnels qui commence à se mettre en place dans certains départements et aura un impact sur tous les enseignants.

Réformer les missions des RASED : en faire des coachs formateurs-évaluateurs des enseignants

Rappelons que les préconisations du rapport s'inscrivent dans le cadre de la politique ministérielle d'accompagnement des personnels à tous les niveaux avec la mise en place de personnels ressources mobiles – pompiers volants – dans plusieurs départements et également dans le cadre des PIAL renforcés qui démantèlent les établissements médico-sociaux.

La prise en charge des élèves ne devrait plus être la mission prioritaire des RASED. « La démarche utilisée par l'enseignant spécialisé ainsi que les outils utilisés doivent être explicités à l'enseignant de la classe, la prise en charge doit pouvoir se dérouler dans la mesure du possible au sein de la classe à ses côtés et permettre au premier responsable de l'élève d'ajuster sa pratique. »

Les préconisations du rapport s'articulent totalement avec les mesures du Grenelle du ministre Blanquer. Par l'accompagnement et l'évaluation permanents et culpabilisants, le ministre souhaite que l'école devienne son propre recours, chaque enseignant devant gérer toutes les situations au sein de sa classe, les RASED se transformant définitivement en membres du pôle ressource qui auraient pour vocation de former, de conseiller et d'accompagner leurs pairs notamment via la co-intervention.

Les EMAS : équipes mobiles d'appui à la scolarisation : « coachs » médico-sociaux

La même logique que celle de la réforme des missions des RASED s'applique aux personnels des établissements médico-sociaux.

L'article 25 de la loi « pour une école de la confiance » créant les PIAL précise que ceux-ci « constituent des pôles ressources à

destination de la communauté éducative ; ils associent à cet effet des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux »

Dans le cadre des comités nationaux de suivi de l'École Inclusive, les ministres Blanquer et Cluzel ont imposé la mise en place d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) dans tous les départements à la rentrée 2021. Ces EMAS sont constituées de personnels d'établissements médico-sociaux restructurés pour s'adapter à de nouvelles missions de conseils et d'accompagnement des personnels dans les établissements scolaires. Dans des documents départementaux qui paraissent, l'objectif est clairement affiché : les EMAS n'ont pas vocation à prendre en charge les élèves !

Les personnels des établissements médico-sociaux ont désormais vocation à « prendre en charge » les collègues qui doivent faire face aux difficultés et troubles des élèves qu'ils ont en classe... tout cela au détriment des soins dont devraient bénéficier ces élèves et dans un climat culpabilisant faisant peser la responsabilité des situations intenable dans les écoles sur les épaules des collègues !

Menace de dissolution des RASED au sein des PIAL... pour devenir conseillers des personnels

Un des axes de travail émanant du rapport RASED est d'«éditer un guide national pour consolider les pôles ressources et encourager à tisser des liens avec les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) » « Le pôle ressource doit apparaître comme un recours efficace capable (...) de mobiliser (...) des ressources internes dans toute leur richesse (RASED, autres enseignants spécialisés, coordonnateurs d'UPE2A, conseillers pédagogiques, enseignants maîtres formateurs [EMF], médecin et infirmiers scolaires...) mais d'établir également des partenariats dépassant le cadre de la circonscription, voire de la sphère de l'éducation nationale (CMP et centres médico-psycho-pédagogiques [CMPP], structures et établissements spécialisés, inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, équipes mobiles d'appui à la scolarité...) susceptibles d'apporter, au côté des moyens internes, une expertise d'analyse et des réponses complémentaires. »

Les choses sont claires : les RASED et les EMAS ont vocation à se retrouver rattachés aux PIAL assimilés pôles ressources avec

des missions similaires : se tenir prêts à intervenir en soutien des collègues confrontés à des élèves nécessitant habituellement des soins ou une orientation en établissement médico-sociaux : les pompiers volants... mais destinés à prendre en charge les personnels plutôt que les élèves !

Culpabilisation et accompagnement dans le cadre de l'évaluation permanente PPCR

Dans le cadre de son Grenelle, le ministre utilise le levier du volet accompagnement de PPCR pour tenter de faire accepter l'inacceptable, à savoir faire porter la responsabilité de toutes les difficultés de l'école dont l'inclusion scolaire systématique sur les épaules des personnels.

Pour tenter d'éteindre toute revendication, les évaluations d'école qui commencent à être imposées participent de cette mise sous pression des personnels pour qu'ils s'autoévaluent et trouvent eux-mêmes des solutions aux difficultés bien souvent liées au manque de moyens ou de places en structures spécialisées.

Le SNUDI-FO n'accepte pas cette politique de destruction de l'enseignement spécialisé et de culpabilisation !

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir en sa présence afin de réaffirmer et faire valoir les revendications :

- Maintien des prises en charge des élèves par les RASED !
- Respect des notifications MDA !
- Maintien des établissements médico-sociaux !
- Création massive de tous les postes spécialisés nécessaires et restitution des postes supprimés afin que chaque RASED soit complet !
- Retour des prises en charge des élèves !
- Abandon de la politique d'évaluation – accompagnement PPCR des personnels du Grenelle du ministre Blanquer !



Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

ÉVALUATIONS NATIONALES : ABANDON DÉFINITIF !

Depuis des semaines, les personnels font face à une situation intenable dans les écoles du fait des protocoles inapplicables du ministre Blanquer et du manque de personnel. C'est dans cette situation que la colère des personnels a explosé le 13 janvier avec une grève massive dans les écoles qui a contraint le ministre d'annoncer le recrutement immédiat de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires. C'est une première victoire même si le SNUDI-FO continue de revendiquer le recrutement immédiat d'enseignants sous statut à hauteur des besoins pour assurer le remplacement des enseignants absents. **Rappelons qu'en Mayenne, il y avait jusqu'à plus de 70 PE non remplacés par jour fin janvier !**

Suite à la grève du 13 janvier, le ministre a également décidé de reporter les évaluations CP. Lors d'un groupe de travail le 15 février, il a annoncé qu'elles auront finalement lieu à cette rentrée.

Dans un courrier au ministre le 14 janvier 2019, les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT Educ'action et SUD Education affirmaient unanimement : « **Monsieur le Ministre, nous demandons l'abandon de ce protocole d'évaluation.** » Au vu de la situation actuelle, cette exigence est encore plus légitime.

Aujourd'hui, des syndicats d'IEN appellent les IEN à n'exercer aucune pression sur les enseignants de CP ou de leurs directeurs d'école pour les contraindre à réaliser ces évaluations.

Ils ont raison ! L'urgence n'est pas de contraindre les personnels à effectuer coûte que coûte ces évaluations CP ! L'urgence est de rétablir des conditions de travail acceptables pour les collègues de CP, comme pour tous les autres, avec :

- Le respect de la liberté pédagogique des personnels et en stoppant cette culture de l'évaluation permanente chère au management Blanquer !
- Le recrutement immédiatement des enseignants sous statut à hauteur des besoins pour que tous les enseignants absents soient remplacés !
- L'annulation des fermetures de classes prononcées en CTSD et CDEN et en ouvrant toutes les classes et tous les postes nécessaires !
- Le recrutement des AESH à hauteur des besoins pour que les élèves en situation de handicap bénéficient de toutes leurs heures d'accompagnement !

Le SNUDI-FO 53 exige qu'aucune pression, qu'aucune sanction ne soit mise en œuvre vis-à-vis des personnels qui feraient le choix de ne pas faire passer ces évaluations et intervient en ce sens auprès du DASEN.

Laval, le 22 février 2022



Muriel Lageiste AESH et représentante FO au CHSCT, devant la DSDEN



AESH FO 53



Les syndicats FO à vos côtés !

Des représentants du personnel AESH
Une commission FO AESH mayennaise

- Des interventions constantes auprès de l'administration pour le respect de vos droits
- Des informations régulières pour être informé de ses droits
- Des initiatives locales et nationales
- Des stages et des réunions d'informations tous les ans
- Un groupe d'échange FaceBook et une liste de diffusion dédiée depuis 2 ans



Note de la FNEC-FP FO de la Mayenne
Aux AESH des établissements publics et privés
Rentrée scolaire et obligations de service des AESH : Les AESH ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les enseignants !

FNEC FP 53

Guide



Le Guide AESH 53 2021-2022 sera envoyé chez tous les adhérents AESH FO mayennais ! Qu'on se le dise...



Comme chaque année, le SNUDI-FO 53, permet à tous les collègues de participer à plusieurs réunions d'information dédiées au mouvement, de contacter le syndicat tous les jours de la semaine, et d'être accompagnés dans les opérations de mouvement.

ATTENTION : Le syndicat attire votre attention sur les nouvelles modifications de la circulaire qui seront effectives cette année ! Le logiciel MVT1D a également été modifié.

Cette année encore les LDG académiques imposeront le cadre départemental. FO a toujours condamné cette gestion académique, induite par PPCR et la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et revendique un retour à la gestion départementale, avec l'abandon de PPCR et le retrait de la loi Dussopt.

Réunions "mouvement"

Mardi 5 avril 18h00 en visio

Mercredi 27 avril 14h00 à Laval

Inscription sur notre site

PPCR et la loi Dussopt ont vidé les CAPD (commissions administratives paritaires) de leur sens et de leurs prérogatives. Avec la loi Dussopt, il est prévu la fusion des CT (comités techniques) et des CHSCT (comités hygiène sécurité et conditions de travail) en 2022, afin de limiter le droit pour les fonctionnaires d'être représentés et défendus par des organisations syndicales. (Rappel des votes en CTM sur les décrets PPCR en 2017 : UNSA-FSU POUR / FO-CGT :

Pas besoin d'Autonome si vous êtes syndiqués au SNUDI-FO...

Tous les adhérents FO sont protégés par une convention d'assistance et de représentation en justice, signée par notre fédération avec un cabinet d'avocats.

Les autres organisations syndicales n'incluent pas dans leurs propositions d'adhésions la protection juridique dont vous bénéficiez chez Force Ouvrière. Celles-ci vous incitent soit

à compléter votre adhésion syndicale avec une adhésion à l'autonome de solidarité MAIF, soit elles n'ont pas prévu cet aspect. Notre fédération travaille avec un cabinet d'avocats, et tous les adhérents bénéficient d'un équivalent à un contrat de protection juridique "vie professionnelle". En cas de harcèlement, mise en cause, diffamation, agression, etc. vous êtes accompagnés syndicalement ET juridiquement chez Force Ouvrière.

Des dossiers spéciaux, des analyses, des informations claires et régulières sur notre site, via les correspondants FO et via La Communal-Email (sur adresse email perso uniquement)



Le syndicat organise toute l'année des Réunions d'Information Syndicale (RIS). Lors de leurs visites dans vos écoles, les représentants du SNUDI-FO proposent aussi des temps d'information le midi ou en fin de journée. N'hésitez pas à nous solliciter. Si vous souhaitez la tenue d'une réunion dans votre école, sur un sujet particulier, contactez le syndicat, demandez à vos correspondants de secteur.

Suivez-nous !



Groupe Facebook d'échange entre PE du département : Faites remonter des situations des écoles, poser vos questions, trouver des réponses



Professeurs des écoles publiques de Mayenne

Groupe Privé

Rejoindre le groupe

